

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jennifer Romano](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b98f56df2350214bbd37db15>

Date d'obtention : 2021-09-20 19:58:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes de la trousse pour bien soutenir l'élève et recueillir les informations.

De ne JAMAIS regarder le contenu (photos/vidéos).

Il y a des outils pour bien intervenir dans des situations de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai outiller pour intervenir dans une situation de sextage.

Je connais mon rôle en tant qu'intervenante ainsi que le rôle des autres partenaires, je respecterai les limites de mon rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Expliquer les étapes de mes interventions

De ne pas regarder le contenu de l'appareil.

De suivre les étapes et les questions du formulaire afin de bien intervenir et avoir les faits sur la situation.